

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B744

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Agréments d'acquéreurs

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLÉ Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_04

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc – Agréments d'acquéreurs

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la commercialisation de la première tranche de la ZAC communautaire de Bertoire 2 sur la commune de Lambesc et conformément au traité de concession, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite la CPA pour donner des agréments d'acquéreurs en vue de céder trois lots.

Exposé des motifs :

La ZAC de la Bertoire 2 est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis janvier 2011 dans le but d'offrir des terrains d'activités aux entreprises artisanales et industrielles de tailles moyennes. Cette ZAC s'étend sur 17 ha au total et est réalisée en plusieurs tranches successives. Les travaux d'aménagement de la 1ère tranche, en extension directe de la zone existante sont terminés et permettent la commercialisation d'une vingtaine de lots de 1000 à 6000 m².

La SPLA est chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession :

comité technique et comité de pilotage. De plus, conformément à l'article 25 du traité de concession, « toutes les cessions, concessions d'usage, locations...seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ». Préalablement à cet agrément, le comité de pilotage de la ZAC examine et donne un avis sur chaque demande d'entreprise.

Le comité de pilotage du 28 octobre dernier a examiné les demandes d'implantation de trois entreprises et donné un avis favorable pour ces trois projets :

- La société LA CANTINE GOURMANDE représentée par M.DESPIERRE sur le lot 13. Il s'agit d'un restaurateur déjà implanté sur la zone et qui souhaite déplacer son activité en s'installant sur un lot plus adapté.
- La société SBP FILIPPO B sur le lot 13 bis qui exerce une activité artisanale de revêtements sols et murs. Elle souhaite réaliser deux bâtiments, un spécifiquement pour le développement de l'entreprise et un autre contenant des bureaux à la location pour ses partenaires qui souhaitent se regrouper.
- L'entreprise OLIVE qui se positionne sur le lot n°17 bis. Cette entreprise est spécialisée dans la ferronnerie et souhaite créer un atelier.

Lots	Entreprises	Superficie en m²	Activités	Prix HT /m²	Prix HT
13	LA CANTINE GOURMANDE	1 010	Restauration	70	70 700
13 bis	SBP FILIPPO	1 312	Artisan – Revêtements sols et murs	70	91 840
17 bis	OLIVE	1 131	Artisan Ferronnier	55	62 205

Ces entreprises correspondent aux critères de sélection et les montants d'acquisition des lots sont conformes à la grille de prix de commercialisation de la ZAC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5,

VU la délibération n°2005_A320 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de Bertoire à Lambesc ;

VU la délibération n° 2006_A296 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006 créant la ZAC ;

VU la délibération n°2008_A077 du Conseil communautaire du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;

VU la délibération n°2011_B010 du Bureau communautaire du 21 janvier 2011 décidant la concession d'aménagement de la ZAC de Bertoire 2 à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières ;

VU le traité de concession de l'opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires notifié le 21 avril 2011 et notamment son article 25 ;

VU l'avis du comité de pilotage de la ZAC du 28 octobre 2015 ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 26 novembre 2015 ;

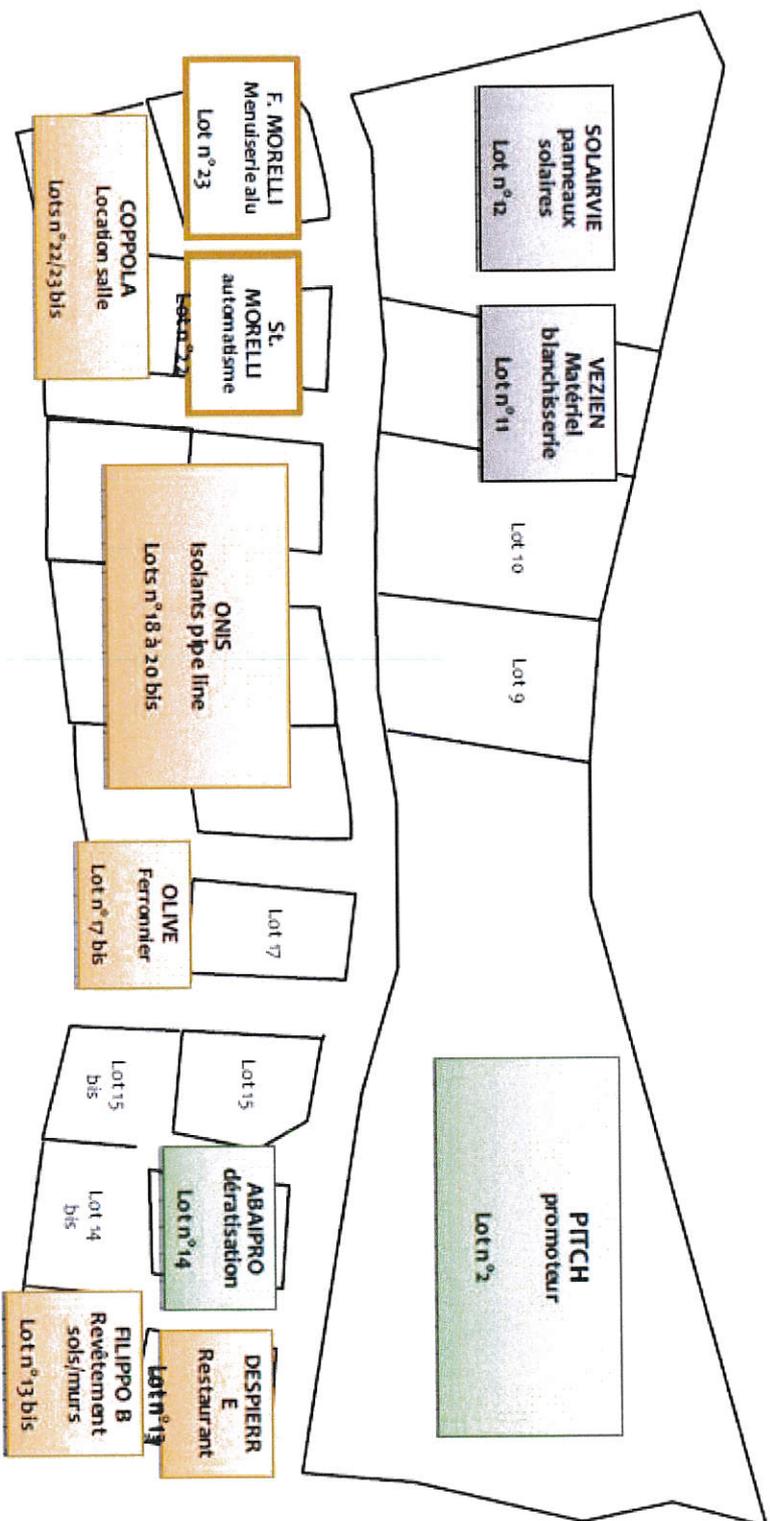
Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'agréer les sociétés LA CANTINE GOURMANDE, SBP FILIPPO et OLIVE ou toute personne physique ou morale que ces dernières se réservent de désigner, comme acquéreurs des lots 13, 13bis et 17 bis conformément au plan ci-joint et aux montants mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les Cahiers des Charges de Cession de Terrain propres à ces lots.

RECAPITULATIF DE LA 1ERE TRANCHE



OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Agréments d'acquéreurs

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015